

La sécurité quand on partage la route – c’est une rue à double sens

Signature : Robert Gobeil pour l’Association canadienne de sécurité agricole

Nombre de mots : 747

Trop souvent, plusieurs d’entre nous oublions que nous pourrions partager la route avec la machinerie agricole.

À tous les ans, nous entendons parler d’incidents de la circulation qui impliquent les véhicules à moteur et les machines agricoles sur les voies publiques. Malheureusement, beaucoup de ces incidents entraînent des conséquences graves pour les automobilistes et les conducteurs de machines agricoles. En fait, selon les données du programme Surveillance des blessures agricoles au Canada (SBAC), les collisions routières constituent environ 7 % de tous les décès liés à l’agriculture entre 2003 et 2012.

Voici des conseils pour aider à assurer la sécurité de tout un chacun quand on partage la route :

Automobilistes

- C’est à la période des semences au printemps et de la récolte d’automne qu’on a la tendance de voir plus de machines agricoles sur les voies publiques, mais il est important d’être attentif à l’année longue, surtout quand on se déplace dans les zones rurales.
- Les machines agricoles roulent beaucoup plus lentement que la circulation régulière. Cela signifie qu’un véhicule à moteur qui roule à la vitesse autorisée peut s’approcher des machines agricoles plus rapidement que ce à quoi on s’attend. Assurez-vous de rester alerte et de ralentir en vous approchant d’une machine agricole.
- Laissez beaucoup d’espace derrière les machines agricoles pour considérer la possibilité de débris qui tombent des machines. Garder une distance aide aussi à évaluer le moment propice pour permettre de doubler en toute sécurité. Si vous ne pouvez pas voir le conducteur, il ne peut pas vous voir – et ne saurait peut-être que vous êtes là!
- Nous savons tous que c’est très facile de devenir impatient en conduisant derrière un véhicule lent. Ne doublez que lorsque vous pouvez le faire en toute sécurité, et quand le conducteur peut vous voir.
- Quand vous doublez une machine agricole, suivez toujours les mêmes règles de circulation qui s’appliquent quand on double un autre véhicule à moteur; il ne faut jamais doubler lorsqu’il y a une ligne médiane continue ou que l’on navigue une croisée de route.
- Faites attention aux feux clignotants et à tout signal (main, bras) que le conducteur peut vous transmettre.

- Les tracteurs et autres machines agricoles ont besoin de beaucoup d'espace pour effectuer des virages à gauche. Si le conducteur se déplace quelque peu vers la droite, cela pourrait signifier qu'il est sur le point d'effectuer un virage à gauche – ce n'est PAS une indication que l'automobiliste peut le doubler!

Les conducteurs de machines agricoles

- Étant donné l'espace que peut occuper sur la route la machinerie agricole, et la vitesse réduite à laquelle elle roule, la meilleure pratique est d'utiliser les routes secondaires au lieu des voies publiques dans la mesure du possible. Avant de prendre la route, prenez le temps de planifier votre trajet.
- Assurez-vous que toutes les charges sont fixées et que votre équipement ne laissera pas de débris sur les voies publiques ni enverra des projectiles vers les automobilistes.
- Assurez-vous que votre équipement a des matériaux réfléchissants et un panneau de véhicule lent (SMV) en bon état et visibles. Assurez-vous de remplacer ces articles au besoin. Vérifiez que tous les feux, phares et clignotants sont propres et qu'ils fonctionnent correctement avant de conduire sur une voie publique.
- Servez-vous des clignotants en effectuant un virage ou en changeant de voie.
- Veillez à connaître la largeur et la hauteur de votre équipement et ajustez les miroirs au besoin. Cela aidera à assurer le roulement et le dégagement sécuritaires avec des obstacles potentiels comme les panneaux de signalisation, les lignes aériennes et les ponts.
- Si vous allez transporter des charges ou équipements surdimensionnés ou si vous avez besoin de rouler sur les voies à vitesse élevée, servez-vous d'un véhicule d'escorte, dans la mesure du possible. (À NOTER : Quelques provinces ont des exigences par rapport à l'utilisation d'un véhicule d'escorte et d'autres n'en ont pas. Consultez votre législation provinciale sur la circulation routière pour vérifier les exigences dans votre région.)
- Portez toujours une ceinture de sécurité en conduisant un tracteur ou une autre machine agricole.
- Gardez à l'esprit qu'il **faudrait** que toute personne qui conduit une machine agricole sur les voies publiques détienne un permis de conduire officiel et respecte les lois de la circulation routière.

N'oubliez pas que nous partageons tous les mêmes voies publiques. Et cela veut dire que nous avons tous une responsabilité d'aider à assurer que tout le monde se rend chez soi en toute sécurité.

D'autres conseils sur la santé et sécurité agricoles sont disponibles à casa-acsa.ca.